

I M P O R T A N T ➔ SI VOUS ETES ADMIS(E) AU CONCOURS

➔ Les conditions médicales

Vous devrez, pour la rentrée scolaire, justifier d'une couverture vaccinale imposée par les textes réglementaires :

- ◆ Etre à jour des vaccinations ANTIDIPHTERIQUE, ANTITETANIQUE, ANTIPOLYOMYELITIQUE complètes, ROUGEOLE, OREILLONS, RUBEOLE (ou sérologie rubéole), HEPATITE B avec résultat post-vaccinal d'une sérologie hépatite B (antigène/anticorps).
- ◆ Avoir subi un test tuberculinique datant de moins de 3 mois, et que celui-ci soit positif ou qu'une tentative infructueuse de vaccination par le B.C.G. ait été effectuée.
- ◆ Présenter un certificat d'aptitude établi par un médecin agréé attestant que vous n'êtes pas atteint(e) d'une affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession d'aide-soignant(e).
- ◆ Présenter une radio pulmonaire de moins de 3 mois.

ATTENTION à anticiper vos vaccinations, renouvellements ou rappels.

A la rentrée scolaire, toutes vos vaccinations doivent être à jour.

En cas de non respect de ces conditions, aucun stage ne sera accordé par la médecine du travail du Centre Hospitalier, cela peut donc remettre en cause vos études.